

14



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mercredi 17 décembre 2008

Troisième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mercredi 17 décembre 2008

10 h

Prière.

M^{me} Poirier (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de membres du personnel de soutien au service du Havre communautaire, qui exhortent le gouvernement à travailler de concert avec la New Brunswick Home Support Association afin d'améliorer les conditions de travail et d'augmenter les salaires et les indemnités de déplacement. (Pétition 20.)

M. Williams (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de la province, qui exhortent le gouvernement à apporter des modifications législatives relativement à l'exploration d'uranium afin de protéger l'eau, la santé et les droits de propriété. (Pétition 21.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M^{me} Dubé :

30, *Loi sur le Fonds de développement économique rural.*

L'hon. V. Boudreau donne avis de motion 29 portant que, le mardi 17 mars 2009, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

M^{me} Dubé donne avis de motion 30 portant que, le jeudi 25 décembre 2008, appuyée par M. Mockler, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste des nominations faites par ce gouvernement, depuis le 2 octobre 2006, dans les conseils d'administration ou les directions de comités, groupes de travail, commissions, agences et autres organismes sous la responsabilité du gouvernement et en produisant pour chaque nomination : le nom de la personne concernée, sa date d'entrée en fonction, la durée de son mandat, son salaire, ses bonis et ses rétributions financières sous toutes formes, incluant le montant autorisé pour les comptes de dépense et les montants d'argent réclamés relativement à ces comptes de dépense.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Murphy, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la composition du Comité permanent des corporations de la Couronne soit modifiée par le remplacement du nom de M. B. LeBlanc par celui de M. MacIntyre, le remplacement du nom de M. Brewer par celui de M. McGinley et le remplacement du nom de M. Kenny par celui de M^{me} Robichaud;

que la composition du Comité permanent des prévisions budgétaires soit modifiée par le remplacement du nom de M. Brewer par celui de M. MacIntyre, le remplacement du nom de M. Kenny par celui de M^{me} M^{ac}Alpine-Stiles et le remplacement du nom de M. B. LeBlanc par celui de M. McGinley;

que la composition du Comité permanent de modification des lois soit modifiée par le remplacement du nom de M. B. LeBlanc par celui de M. McGinley et le remplacement du nom de M. Brewer par celui de M^{me} M^{ac}Alpine-Stiles;

que la composition du Comité d'administration de l'Assemblée législative soit modifiée par le remplacement du nom de M. Kenny par celui de M^{me} Robichaud, le remplacement du nom de M. Harrison par celui de M. Robichaud et le remplacement du nom de M. Carr par celui de M^{me} Dubé;

que la composition du Comité permanent des hauts fonctionnaires de l'Assemblée soit modifiée par le remplacement du nom de M. Brewer par celui de M. MacIntyre et le remplacement du nom de M. Fraser par celui de M. Collins;

que la composition du Comité permanent des privilèges soit modifiée par le remplacement du nom de M. Kenny par celui de M. MacIntyre et le remplacement du nom de M. B. LeBlanc par celui de M^{me} Lavoie;

que la composition du Comité permanent de la procédure soit modifiée par le remplacement du nom de M. Kenny par celui de M. MacIntyre et le remplacement du nom de M. B. LeBlanc par celui de M^{me} Robichaud;

que la composition du Comité permanent des comptes publics soit modifiée par le remplacement du nom de M. Kenny par celui de M. MacIntyre et le remplacement du nom de M. Brewer par celui de M^{me} M^{ac}Alpine-Stiles;

que la composition du Comité spécial de l'apprentissage continu soit modifiée par le remplacement du nom de M. B. LeBlanc par celui de M. McGinley et le remplacement du nom de M. Brewer par celui de M^{me} Robichaud. (Motion 31.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Holder, leader parlementaire suppléant de l'opposition, donne avis de l'intention de l'opposition d'étudier les affaires émanant de l'opposition dans l'ordre suivant le jeudi 18 décembre 2008 : reprise du débat sur la motion 21, étude de la motion 26 et deuxième lecture du projet de loi 30.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture aujourd'hui, se forme en Comité des subsides pour étudier le budget de capital du ministère des Gouvernements locaux, du ministère des Ressources naturelles et du ministère de l'Éducation, après quoi elle se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 15, 19, 20, 21, 22, 25, 13 et 14.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 26, *Loi sur les espèces en péril*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 26 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 26, *Loi sur les espèces en péril*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 27, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 27 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 27, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 28, *Loi sur la prescription*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Murphy, appuyé par le premier ministre, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 28, *Loi sur la prescription*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M^{me} C. Robichaud.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M. Fraser.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. Le président du comité, M. Fraser, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M^{me} C. Robichaud.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. La présidente du comité, M^{me} C. Robichaud, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 15, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*;
- 19, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail* ;
- 20, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail* ;
- 21, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation* ;
- 22, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools* ;
- 25, *Loi sur la sécurité dans les tribunaux*.

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

- 13, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne*.

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.